

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 14 janvier 2020 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **20-01-001 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 14 janvier 2020 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption / Règlement n° 1788 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2020
3. Adoption / Règlement n° 1789 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2020
4. Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-58 / Remplacement du panneau électrique de la station Roche
5. Autorisation de délivrer des constats d'infraction / Services de sécurités Neptune
6. Appui à l'Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Dépôt de candidature / Accueil de la Coupe Dodge 2021
7. Entente intermunicipale relative à la fourniture d'employés pour l'entretien de l'aréna / Municipalité de Saint-Polycarpe / Autorisation de signature
8. Période de questions
9. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

### **20-01-002 Adoption / Règlement n° 1788 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1788 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1788 intitulé :

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2020 ».

« ADOPTÉE »

**20-01-003 Adoption / Règlement n° 1789 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1789 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1789 intitulé :

« Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2020 ».

« ADOPTÉE »

**20-01-004 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-58 / Remplacement du panneau électrique de la station Roche**

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour le remplacement du panneau électrique de la station Roche, deux soumissions ont été reçues;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée, 2222, avenue Charland, Montréal (Québec), H1Z 1B4, pour le remplacement du panneau électrique de la station Roche, et ce, pour un montant de 49 726,69 \$, incluant les taxes applicables;

QUE ces travaux soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-01-005 Autorisation de délivrer des constats d'infraction / Services de sécurités Neptune**

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-967 adjugeant à Services de sécurités Neptune le contrat pour la fourniture d'agents de sécurité pour l'année 2020 avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir spécifiquement les règlements municipaux à l'égard desquels les agents de sécurité de la firme Services de sécurités Neptune sont autorisés à délivrer, pour et au nom de la Ville, des constats d'infraction;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les agents de la firme Services de sécurités Neptune, après avoir été dûment assermentés, soient autorisés à délivrer, pour et au nom de la Ville, des constats d'infraction à l'égard des règlements suivants :

- Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274;
- Règlement de zonage n° 1275;
- Règlement concernant les chiens et les chats n° 1510;
- Règlement régissant l'utilisation extérieure des engrais et des pesticides n° 1556;
- Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants n° 1562 (RMH 220);
- Règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires n° 1563;
- Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399);
- Règlement sur les matières résiduelles n° 1586;
- Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable n° 1623;
- Règlement relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville n° 1692;
- Règlement relatif au stationnement n° 1694 (RMH 330);
- Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre n° 1759 (RMH 460);
- Règlement sur les nuisances n° 1781(RMH 450).

**« ADOPTÉE »**

**20-01-006 Appui à l'Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Dépôt de candidature / Accueil de la Coupe Dodge 2021**

CONSIDÉRANT l'intention de l'Association de hockey mineur Vaudreuil-Dorion (AHMVD) de soumettre sa candidature à Hockey Québec dans le but de recevoir la Coupe Dodge du 14 au 18 avril 2021;

CONSIDÉRANT la demande de l'AHMVD de remplacer le tournoi annuel Novice Atome 2021 par la Coupe Dodge 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville octroie chaque année une subvention à l'AHMVD selon la résolution 11-02-141 pour la tenue d'un événement sportif qui se déroule à l'aréna de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le nombre de joueurs et les heures totales d'utilisation de glace requises pour les matchs tenus pendant la Coupe Dodge sont similaires à celui du tournoi Novice Atome;

CONSIDÉRANT que le succès de cet événement est tributaire de la collaboration des services de la Ville et que cette aide est prévue au budget ainsi qu'aux échéanciers;

CONSIDÉRANT que l'événement Coupe Dodge permettra d'accueillir des catégories de plus haut niveau, soit Pee-Wee AAA, Bantam AAA ou Midget Espoir;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie la candidature de l'AHMVD pour la tenue de la Coupe Dodge 2021;

QUE la Ville mette à disposition les installations de l'aréna pour la tenue des matchs de l'événement;

QU'un montant maximal de 23 000 \$ soit versé à l'organisme pour la tenue de cet événement, le tout conformément à la résolution 11-02-141;

QUE la division - Sports et loisirs et le Service des travaux publics assurent le soutien technique demandé lors de cet événement et consentent au prêt du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'événement;

QUE la division - Sports et loisirs soit autorisée à acquérir, à même les fonds prévus à cette fin, des biens et services pour un montant maximal de 700 \$, taxes applicables non comprises, pour assurer le bon succès de l'événement;

QUE soit permis à l'organisme de percevoir des frais d'entrée aux spectateurs pour la tenue de cet événement.

(Budget 2021)

**« ADOPTÉE »**

**20-01-007 Entente intermunicipale relative à la fourniture d'employés pour l'entretien de l'aréna / Municipalité de Saint-Polycarpe / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe n'a plus à son emploi le personnel qualifié nécessaire à l'entretien de son aréna y incluant le resurfaçage de la glace ;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Saint-Polycarpe adressée à la Ville de Vaudreuil-Dorion afin d'obtenir les services d'employés qualifiés à cette fin;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion et la Municipalité de Saint-Polycarpe désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la fourniture d'employés pour l'entretien de l'aréna de Saint-Polycarpe;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents

(Monsieur Paul Dumoulin ayant voté contre)

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à la fourniture d'employés pour l'entretien de l'aréna de la municipalité de Saint-Polycarpe, y incluant le resurfaçage de la glace, avec la municipalité de Saint-Polycarpe dont les termes seront substantiellement conformes à ceux apparaissant au projet d'entente en date du 23 décembre 2019 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**20-01-008 Période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**20-01-009 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 06 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe